



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns

Le 8 septembre 2017

OBJET : problèmes d'organisation pour les cours de citoyenneté

Madame la Ministre,

Face à l'introduction du nouveau cours de citoyenneté, de nombreux professeurs de religion et de morale ont souhaité suivre la formation qui leur permettra de donner ce cours. Ils ont d'ailleurs droit à 2h par semaine sur leur temps de travail pour suivre ce cours. Cela devait commencer à partir du mois d'octobre.

Seulement, les écoles ont reçu début septembre de nouvelles consignes stipulant que ces formations commenceraient début septembre. Impossible de s'organiser en dernière minute pour organiser des remplacements, de nombreux élèves se sont donc retrouvés sans professeurs, partis suivre leur formation.

Seulement, il apparaîtrait concrètement que les formations au cours de la citoyenneté ne seront organisées qu'à partir de janvier. Les professeurs passeraient donc ces deux heures chez eux.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Pouvez-vous tirer au clair cette situation ?
- Comment expliquez-vous cette mauvaise communication avec les écoles au sujet de l'organisation de ces formations au cours de citoyenneté ?
- Quelles solutions envisagez-vous ?



**Réponse à la question écrite n° 864 de Monsieur LEGASSE, Député, du
19 septembre 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

Objet : Problème d'organisation pour les cours de philosophie et de citoyenneté

Monsieur le Député,

Comme vous l'évoquez, la mise en place du cours de philosophie et de citoyenneté s'accompagnait, pour rencontrer le souhait de la Commission de l'éducation, mais aussi celui de nombreuses personnes qui ont élaboré les référentiels de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ainsi que les programmes du cours, de l'obligation de suivre une formation spécifique. Cette obligation était liée à l'absence dans le cadre de la formation initiale de cursus rencontrant les attentes propres aux différentes dimensions du nouveau cours.

Sur la base du travail de l'ARES, le Gouvernement a arrêté les modalités pratiques de cette formation et a confié à mon collègue en charge de l'Enseignement supérieur la mise en œuvre effective dans les Hautes Ecoles et Universités. Un certain nombre de demandes organisationnelles ont donc été formulées, sans pour autant être imposées, tenant compte de leur liberté académique et pédagogique. Ainsi, certaines institutions commencent la formation relative à ce certificat de la didactique des cours de philosophie et de citoyenneté en septembre ou octobre et d'autres en janvier ; c'est aussi en janvier 2018 que débutera la formation mise en place par l'Enseignement de Promotion sociale dans six établissements.

Au niveau des pouvoirs organisateurs de l'enseignement obligatoire, un certain nombre d'informations ont été mal comprises, mal interprétées ou mal mises en œuvre. Il a donc été nécessaire de préciser sur la base des questions adressées à la cellule CPC de mon Cabinet certains points et notamment, le fait que le crédit-formation de deux périodes était acquis pour les membres du personnel dans les conditions de la période transitoire dès le 1^{er} septembre 2017 et pour quatre ans, quel que soit le moment où l'enseignant entame et termine la formation. De plus, il a été précisé, comme



je l'avais évoqué en Commission et au Parlement en juillet dernier, que ce crédit de deux périodes était justifié par la charge de travail complémentaire pour préparer ce nouveau cours et par les exigences d'une formation complémentaire imposée, tout en œuvrant au maintien à l'emploi des enseignants de religion et de morale non confessionnelle. J'ai à nouveau adressé un courrier en ce sens aux autorités des différents réseaux concernés ce 21 septembre afin de formaliser une nouvelle fois les choses.

Je ne peux nier que l'élaboration des prestations et des affectations a posé problème dans certains P.O., y compris dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le certificat, nous continuons à travailler en bonne intelligence avec les cabinets de mes collègues Isabelle Simonis et Jean-Claude Marcourt afin d'améliorer ce qui peut l'être.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education